



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 52524

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le programme de rénovation des gares en Lorraine. La dotation de l'État consacrée au programme régional de rénovation des gares lorraines pour 2004 est en baisse, ne s'élevant qu'à 275 000 euros, contre 635 000 euros sur lesquels l'État s'était engagé. Les opérations prévues s'en trouvent donc retardées et de lourdes craintes pèsent sur les travaux inscrits sur la période 2000-2006 restant à réaliser ; il insiste particulièrement sur les gammes des villes du bassin sidérurgique, notamment Moyeuvre-Grande, Hagondange, Conflans-Jarny et Longwy. Il lui demande de lui donner la justification de cette diminution des crédits alloués pour 2004 et quels sont les engagements du Gouvernement à rattraper ce retard pour que les programmes de rénovation prévus d'ici à 2006 soient réalisés.

Texte de la réponse

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains prévoit que l'État contribue à l'effort de modernisation des gares à vocation régionale dans le cadre d'un programme d'investissements d'une durée de cinq années. Les montants apportés par l'État dans ce cadre résultent des montants inscrits, en loi de finances initiale, au titre d'un exercice budgétaire donné. Ils n'engagent donc pas l'État sur les montants qui seront inscrits au titre des exercices ultérieurs. Ce programme s'est engagé en 2003. Le montant de 640 250 euros prévu au titre de la première année de mise en oeuvre de ce programme en région Lorraine a été ramené à 275 550 euros pour des raisons de gels budgétaires. En effet, les crédits prévus pour la mise en oeuvre du programme de modernisation des gares à vocation régionale n'ont pas échappé à l'application des mesures de restrictions appliquées à l'ensemble des crédits d'investissements. Il est vrai que la notification tardive des enveloppes octroyées au titre de ce programme rend parfois difficile la planification des opérations de modernisation envisagées régionalement par les différents partenaires. Toutefois, la mise en oeuvre d'un tel programme permet réellement à l'État de contribuer à l'effort de modernisation consenti par les différents partenaires à l'échelon régional, d'autant qu'il peut être mis en place un cumul avec d'autres financements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52524

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9612

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2216